

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2016-454/PR/MB portant expropriation d'une parcelle de terrain urbain bâti sise au lotissement la Plaine.

n° 2016-454/PR/MB

Ministère
MINISTÈRE DU BUDGET

Date de publication
25 juin 2016

Numéro JO
n° 12 du 30/06/2016

Date du numéro
30 juin 2016

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992 : **VU** La Loi n°171/AN/91/2ème L10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Public de l'Etat

VU La Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé de l'Etat

VU La Loi n° 177/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation de la Propreté Foncière

VU Le Décret n°2013-0044/PRE en date du 31 mars 2013 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2013-0045/PRE du 31 mai 2013 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2013-0058/PRE du 14 avril 2013 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre du Budget.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Il est déclaré pour cause d'utilité publique, l'expropriation d'une parcelle de terrain urbain bâti sise au lotissement la plaine, d'une superficie de 869.09m2 objet du Titre Foncier n°1045 souscrit au livre foncier au nom de la Succ Mohamed Ben Mohamed Bashanfar.

Article 2

La parcelle de terrain cité à l'article premier du présent arrêté est destiné à l'implantation d'un bâtiment à usage administratif.

Article 3

La concession ainsi expropriée sera indemnisée à sa juste valeur.

Article 4

Le présent Arrêté sera enregistré gratuitement.

Article 5

Le présent Arrêté sera publié et communiqué partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH